

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

ACQUISITION DU 6 RUE DE LA MAIRIE

Suite à l'impossibilité juridique pour la commune de faire l'acquisition en-dessous du prix des domaines en raison de l'article L443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, le conseil mandate le maire pour signer l'acquisition à hauteur de 70 000 €uros.

VENTE TERRAIN RUE DE LA REPUBLIQUE

En accord avec Promocil, la commune, qui devait céder gratuitement le terrain du Clos Simone Schwartz, le vendra finalement pour un montant de 15 000 €uros, dès que le découpage parcellaire sera achevé.

IMMEUBLE ABANDONNE EN RUINE ROUTE DE VIEUX-RENG

Constatant que le logement SEGAUX, rue JB Lebas, direction Vieux-Reng, est en ruine et complètement abandonné depuis des années et qu'il fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, le conseil décide, conformément à la loi de 2004, d'intégrer cet immeuble dans le patrimoine privé de la commune.

ACQUISITION D'UNE PARCELE RUE VICTOR HUGO

Le maire explique que le chemin d'accès aux garages, près du giratoire est actuellement privé et que ce chemin représente l'un des rares accès possibles pour désenclaver les terrains séparant la résidence des marronniers et la rue Albert Camas.

Après accord du propriétaire, le maire propose le rachat pour l'€uro symbolique de ce chemin qui sera ultérieurement classé dans le domaine public.

Le conseil donne son accord pour la reprise de cette parcelle.

CREATION D'UNE REGIE ERASMUS

La mise en place du programme Erasmus s'accompagnant d'une subvention européenne pour l'organisation d'un échange de jeunes dans le cadre de notre jumelage, le conseil vote la création d'une Régie spécifique à ce projet.

ADHESION AMRN

Les élus votent le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Nord

LOTISSEMENT LE PRE FLEURI

Les deux dernières parcelles ayant été vendues après le délai d'une année pour l'estimation des domaines, celle-ci a du être actualisée. Le conseil donne son accord pour la vente aux deux acheteurs déclarés.

TROTTOIRS RUE DELMOTTE

Le conseil mandate le maire pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création de trottoirs de la rue Delmotte, au lieu-dit « la Bûchelotte – virage de Rocq ».

ACCUEIL DE LOISIRS

Sur proposition de M. Pascal LEBLANC, adjoint à l'Accueil de Loisirs, le conseil vote les tarifs de juillet pour les deux centres (petits et grands) de même que la création des postes correspondants.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le conseil mandate le maire pour modifier l'arrêté d'un agent amené à augmenter son temps de travail suite au non renouvellement des contrats aidés.